

À paraître dans M. Mazoyer (éd.), *La campagne : espaces sauvages, terres domestiquées* = *Les cahiers de Kubaba*, L'Harmattan, Paris (2002 ou 2003)

COMMUNAUTÉ CITOYENNE ET EXPLOITATION DU TERRITOIRE EN LYCIE À L'ÉPOQUE ACHÉMÉNIDE : LE CAS DE XANTHOS*

L'étude de l'occupation et, au-delà, de l'exploitation des territoires réclame que l'on s'intéresse à ses acteurs. Xanthos, en Lycie occidentale, dans la basse vallée du Xanthe, est, à l'époque achéménide, une importante capitale régionale. Conquise en 546/545 par le Mède Harpage, elle est ainsi intégrée à l'empire des Achéménides dont elle restera tributaire, presque sans interruption, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre le Grand en 334. Plusieurs documents littéraires, épigraphiques et archéologiques d'époque perse permettent d'appréhender certaines structures de la société xanthienne et leur organisation dans l'espace.

1. Les périèques

Dans la fameuse inscription trilingue de Xanthos sont détaillées, en trois passages, les composantes de la communauté citoyenne de Xanthos qui, à la suite de leur réunion en assemblée, promulguent un décret¹ :

➤ Passage 1

- G. (lignes 5-6) : Ἐδοξε δὴ Ξανθοῖσι καὶ τοῖς περιόκοις
« Les Xanthiens et les périèques ont alors décrété »
- L. (lignes 5-7) : *me-hñti-tubedē arus sey-epewēt! #mēi Arññāi*
« *le(s) libre(s) et les habitants de l'arrière-pays* d'Arna ont alors décidé (?) »
- A. (ligne 6) : 't'stw b'ly 'wrn
« Les seigneurs/citoyens d'Awarna/'Ôrna ont *pensé/décidé* »

➤ Passage 2

- G. (lignes 12-13) : καὶ ἔδωκαν ἡ πόλις ἀγρὸν
« et la cité a donné un champ »
- L. (lignes 12-14) : *se-deli-ñtātē teteri sey-epewētl ʕmēi hr ʕmada ttaraha*
« et la ville et les habitants de l'arrière-pays ont adjoint des champs de la ville »
- A. (lignes 10-11) : *w'yty by[t] zy b'ly <'>wrn yhbw*
« et il y a un domai[ne] que les seigneurs/citoyens d'<A>warn/<'>Ôrna ont donné »

➤ Passage 3

- G. (lignes 26-28) : καὶ ἐποίησαντο ὄρκους Ξάνθιοι καὶ οἱ περίοικοι
« et les Xanthiens et les périèques ont fait le serment d'accomplir »
- L. (lignes 30-32) : *se-iy-ehbiy-aitē tasa mere ebette teteri Arñnas sey-epewētl ʕmēi Arñnāi*
« et la ville d'Arna et les habitants de l'arrière-pays d'Arna lui ont fait leur serment pour cette loi/ce règlement »
- [A. : *vacat*]

Une distinction est clairement opérée entre les Xanthiens d'une part, les périèques d'autre part. L'équivalent lycien du grec *Xanthioi* est *arus* ou *teteri*. Ce second terme est approximativement l'équivalent du grec *astu*, la ville *intra muros* ou plutôt l'agglomération urbaine². *Arus* est probablement, au passage 1, un singulier à valeur de pluriel et désigne l'ensemble des habitants – les hommes libres³ – de la ville. Quant au grec *perioikoi* il est rendu par le lycien *epewētl ʕmēi*. I.J. Adiego, après avoir rappelé les précédentes hypothèses de traduction du terme lycien, a remarquablement proposé de le décomposer en deux parties⁴ :

- « *epe* + *(e)wē* puede así interpretarse como “más atrás, bien atrás” » (litt. « plus en arrière, bien derrière »). L'élément *epe*, comme le proposait déjà E. Laroche⁵, est rapproché du hittite *appa(n)*, « derrière, arrière ».

- *-tl ʃmēi* dériverait de la racine indo-européenne **k^wel-*, « se mouvoir, tourner », par extension « se mouvoir en un lieu, se rencontrer en un lieu, se trouver en un lieu ».

Le terme *epewētl ʃmēi* signifierait donc littéralement « ceux qui se rencontrent plus derrière/en arrière ». Le sens d'*epe*, « arrière », est d'interprétation délicate. Comme le rappelle I.J. Adiego, il peut revêtir un sens géographique ou chronologique ou encore indiquer l'infériorité. On ne peut considérer, comme l'a proposé I. Hahn⁶ et faute de document explicite, les périèques/*epewētl ʃmēi* comme des citoyens de seconde catégorie à l'instar de leurs homonymes spartiates et crétois⁷, même si leur condition sociale a pu être inférieure à celle des Xanthiens de la ville. Dans la trilingue, rien ne les distingue, d'un point de vue constitutionnel, de ces derniers, avec qui ils composent la communauté des seigneurs/citoyens (*A. b'ly*) de l'État (*G. polis*)⁸. L'acception chronologique d'*epe* marquant une postériorité est, quant à elle, intéressante : Hérodote (I.176) rapporte que, de son temps, « les Lyciens qui se disent (...) Xanthiens sont, à l'exception de quatre vingt-familles, des étrangers (*epēludes*) ». Les périèques/*epewētl ʃmēi* seraient-ils des étrangers naturalisés que l'on distinguerait des Xanthiens de souche ? On sait bien, en effet, que dans les cités « le préjugé de race est (...) quelque chose d'extrêmement fort », surtout à l'époque archaïque⁹. Toutefois, le fait qu'on distingue clairement les périèques des habitants de la ville (*L. teteri*) implique qu'ils n'y habitent pas. En définitive, seule l'acception géographique du terme *epewētl ʃmēi* doit donc être retenue, d'où ma proposition de le traduire par « les habitants de l'arrière-pays ».

Le mot *perioikoi* se retrouve dans trois inscriptions lyciennes d'époque hellénistique, à Limyra et à Telmessos. M. Wörle, sur la base de l'analyse de l'emploi du terme dans tous les documents lyciens, a bien montré que les périèques sont d'une part des citoyens à part entière, d'autre part les habitants des villages (*kōmai*) de la campagne¹⁰. L'hypothèse est apparemment indiscutable. L'association de la *chōra* et de l'*astu* composant l'ensemble de la cité-État (*polis*) se retrouve clairement dans la trilingue de Xanthos. En revanche, l'hypothèse de F. Papazoglou me paraît être très sujette à caution :

« L'inscription trilingue de Xanthos, de 337, la plus ancienne de la série, montre dans les

traductions lycienne et araméenne qu'à cette époque l'hellénisation du milieu lycien n'avait pas encore atteint le degré nécessaire pour faire la distinction entre les notions polis/cité et polis/ville. Les citoyens habitant hors de la ville étaient conçus comme une catégorie à part. Vers le milieu du III^e siècle la disparition des *péριοικοι* marquerait la fin de l'évolution qui transforma les villes barbares en communautés civiques grecques »¹¹.

Tout d'abord, le sens de *polis* est lui-même parfois plein d'ambiguïté dans la littérature grecque : ainsi par exemple, d'après Hérodote (I.190), quand Cyrus marche contre Babylone qui n'est pour lui qu'une ville vue de l'extérieur (*polis*), les habitants se réfugient dans leur ville (*astu*)¹². Mais surtout, la formule de distinction entre habitants de la ville et périèques, adoptée par les Xanthiens, est certainement l'une de ces formules avec lesquelles les cités précisent la composition du « groupe des votants – donc des décideurs – lorsqu'il y a des raisons particulières de vouloir insister sur l'engagement de chacune de ses composantes »¹³. C'est ainsi qu'ailleurs on précisera les noms des différentes tribus de la cité ; « à Halicarnasse, pour une délicate affaire de contestation de terres qui oppose sans doute Grecs et Cariens, ce sera, outre Lygdamis le dynaste de la région, la communauté des Salmakitéens aux côtés de celle des Halicarnasséens »¹⁴. À Olba, en Cilicie Trachée, on trouve associés, dans une inscription hellénistique tardive, les Olbiens et le peuple montagnard des Kannates : Ὀλβέων ὁ δῆμος καὶ Καννᾶται. Cette formule ne marque pas « la différenciation entre un centre urbanisé et hellénisé d'une part, une société tribale d'autre part, qui sera progressivement rejetée vers le banditisme »¹⁵. Une telle interprétation est pleine de préjugé : les montagnards y sont, comme bien souvent, rejetés dans le domaine de la barbarie. C'est là une vision ethnogéographique traditionnelle que P. Briant a remarquablement étudiée¹⁶. À Olba, comme à Xanthos, lorsqu'on indique les différentes composantes de la communauté citoyenne, on désire non seulement « assurer une meilleure répartition du pouvoir », mais encore « garantir la participation de la totalité de la cité à une décision et au contrôle de son application »¹⁷. La distinction n'a probablement rien à voir avec quelque incomplet processus d'hellénisation. La trilingue rend compte de l'introduction sur le territoire xanthien d'un culte de divinités étrangères, cariennes (Basileus Kaunios et Arkésimas), et des concessions qui leur sont faites, ainsi qu'à

leur prêtre. Comme dans d'autres cas, l'affaire est à ce point importante qu'il convient d'impliquer « tous les citoyens sans équivoque possible »¹⁸ ; les formules venant décomposer le groupe des votants obéissent à cette nécessité¹⁹. La mention de Pixôdaros à la dernière ligne du texte xanthien (G. Πιξώταρος δὲ κύριος ἔστω) ne signifie pas que le satrape prend activement part et « a la haute main sur les décisions » – c'est-à-dire qu'il régirait l'activité législative de la cité – comme le propose H. Metzger²⁰. Si c'était le cas, son nom serait probablement mentionné à côté des Xanthiens et des périèques (passage 1), comme c'est le cas dans une inscription bilingue (grec et lycien)²¹, ou il serait stipulé que le décret, ou la proposition de décret, vient de lui. Comme l'a proposé P. Briant, « l'intervention de Pixôdaros n'est que potentielle, elle ne se produira à l'avenir et éventuellement que dans une circonstance bien précise, elle ne porte pas sur l'ensemble du processus de décision (...). Au fond des choses, l'on peut dire que la version lycienne (lycio-grecque) et la version araméenne sont en quelque sorte *l'une et l'autre* "officielles" : la première parce qu'elle transcrit la décision propre de la communauté, la seconde parce qu'elle transcrit l'acceptation donnée par le satrape de garantir la validité de la première, mais rien de plus »²².

L'identité des périèques est, elle-même, délicate. Il n'est pas sûr qu'il faille y voir seulement les habitants des villages de la campagne xanthienne. Il convient également d'évoquer les populations agropastorales qui, en fonction, des saisons et des nécessités d'exploitation peuvent changer de lieu de résidence. Comme j'ai récemment insisté dessus²³, l'un des traits caractéristiques de la vie dans l'Anatolie méridionale taurique est, probablement dès l'Antiquité, cet incessant va-et-vient des plaines littorales aux montagnes boisées et aux hauts lieux de pâture. Ce (semi-)nomadisme fait que « chaque territoire comprenait donc des zones complémentaires d'agriculture (fond de vallée) et d'élevage (sur les pentes) »²⁴. La montagne, où l'on pouvait aménager les grottes naturelles, peut, le cas échéant, constituer une zone-refuge, mais c'est également le lieu d'exploitation des forêts durant la saison estivale et l'automne. Étudiant un site archéologique découvert à proximité du village de Gölbent à environ 7,5 kilomètres à l'ouest/nord-ouest de Xanthos, sur le flanc oriental du massif du Kragos, J. des Courtils et Th. Marksteiner évoquent un habitat dispersé qui pourrait être caractéristique d'une partie tout au moins de la *chôra* xanthienne. En effet, aucune trace d'habitat permanent n'a été découverte dans le secteur des vestiges,

parmi lesquels des tombes (dont deux tombeaux-piliers de type lycien) et un large espace triangulaire fortifié. La surface de ce dernier, très accidentée, rend impropre la construction d'habitations. Tout porte à croire qu'il s'agit d'un lieu pouvant épisodiquement servir de refuge²⁵, mais on peut également songer à une zone d'installation saisonnière.

Bien plus au sud, de l'autre côté de la Méditerranée, des périèques sont également mentionnés sur le territoire de Cyrène. Ces périèques composent avec les Théréens – fondateurs de Cyrène – l'une des trois tribus de la cité (Hérodote IV.161). Or le territoire de la Cyrénaïque est occupé tant par des cultivateurs que par des nomades (Hérodote IV.169-170 et 199). Associer ainsi des populations agropastorales à l'activité législative d'une cité, et donc à la communauté citoyenne, assure commodément un contrôle serré de l'ensemble du territoire. À Xanthos ce contrôle, et donc l'exploitation, du territoire n'est pas obligatoirement le fait des seuls habitants permanents de la *chôra*. En effet, Hérodote (I.176) rapporte que, lors de la conquête achéménide du Sud-Ouest de l'Asie Mineure par Harpage, en 546/545, quatre-vingts familles (*histiai*) composaient la communauté xanthienne. Ces familles étaient alors « loin de leur patrie, et elles durent leur salut à ce hasard ». On a depuis longtemps, et régulièrement, avancé l'idée qu'elles se trouvaient alors dans leurs estives²⁶. Sans songer nécessairement à des séjours montagnards, on suggérera l'existence de résidences seigneuriales campagnardes semblables au « manoir » (*Herrensitz*), daté de l'époque perse (VIe-IVe siècle), découvert au lieu-dit Eren Tepe, à quelques kilomètres à l'ouest de Xanthos, dominant légèrement la vallée du Xanthe. Cette résidence fortifiée n'était peut-être pas la demeure d'un périèque, comme l'ont proposé J. des Courtils et Th. Marksteiner²⁷, mais celle d'un seigneur résidant tantôt à la ville, tantôt à la campagne. On ne peut malheureusement savoir ni si ce seigneur était membre d'une des quatre-vingts familles xanthiennes, ni si celles-ci sont désignées par le terme *arus* dans la trilingue.

2. Le « long mur » de Xanthos

En 1999, J. des Courtils et Th. Marksteiner donnaient un rapide relevé du « long mur » qui, à environ 5 kilomètres au nord de Xanthos, barre partiellement l'accès à la base plaine du Xanthe. Proposant une datation vague du milieu du Ve siècle, ils relient, à titre d'hypothèse, ce « long mur » au contexte

historique qui suivit l'intégration de Xanthos à la Ligue de Délos :

« Si comme nous le supposons, les Xanthiens construisirent cet ouvrage avec le souvenir de la défaite contre les forces supérieures d'Harpagos le Mède bien présent dans leur mémoire, ce n'est que dans la première moitié du V^e s. qu'une situation politique comparable, impliquant le risque d'une incursion militaire venant du Nord, s'est présentée. En effet, au cours des événements qui précédèrent la bataille de l'Eurymédon (466) l'Athénien Cimon avait persuadé les Lyciens – par force ? – de rallier la Ligue de Délos. Il n'est pas exclu que les Lyciens aient fourni quelques unités à la flotte athénienne. À la suite de ces événements une riposte de la part de l'empire achéménide eût été chose logique. Mais une opération militaire menée par les satrapes perses d'Asie Mineure pour rétablir l'autorité du grand roi sur Xanthos aurait nécessairement dû, en raison de la suprématie navale de la Ligue de Délos, emprunter la voie terrestre, c'est-à-dire passer par la vallée du Xanthe. La construction du long mur à ce moment trouverait là une explication logique »²⁸.

Une telle hypothèse pour expliquer la construction du « long mur » me paraît être très sujette à caution. Il importe avant tout de rappeler, d'un point de vue général, qu'« il est difficile, voire impossible, de situer exactement sur une carte les avancées et reculs perses en Asie Mineure à la fin du règne d'Artaxerxès [Ier, 465-424/423]. Les listes des tributs attiques témoignent que, d'une année à l'autre, les positions ont pu évoluer très rapidement, dans un sens comme dans l'autre »²⁹. Certes Xanthos figure parmi les tributaires de la Ligue de Délos de 452 à la fin des années 440 (ou 430), mais il n'est pas sûr que la mainmise athénienne sur la cité lycienne ait été totale. Si le Grand Roi achéménide n'en percevait plus, un temps, le tribut (*phoros*), il ne renonce pas pour autant, et en théorie, à tous ses droits, notamment aux prélèvements en nature (*tagè*)³⁰. De plus, il convient de remettre en cause l'assertion de J. des Courtils et Th. Marksteiner selon laquelle les trières athéniennes exercent leur suprématie dans les eaux lyciennes. L'échec de l'expédition menée par le stratège Mélésandros en Carie et

Lycie, en 430/429, pour « exiger des paiements » (Thucydide II.69.1-2)³¹ illustre à la fois les limites de la domination athénienne et la fidélité des pouvoirs locaux à l'égard du Grand Roi, fidélité que pourrait attester leur acculturation aux us et coutumes perses. Bien plus, la défaite perse de l'Eurymédon, en 466 (à la fin du règne de Xerxès), face aux forces navales athéniennes commandées par Kimôn, n'a nullement ébranlé la puissance maritime achéménide et laissé le champ libre aux navires grecs. Diodore (XI.62.2) rapporte qu'après cette défaite, les Perses « affaiblis (...) et redoutant la supériorité navale des Athéniens, construisirent un plus grand nombre de trières ». Le Grand roi n'a donc pas renoncé à son pouvoir en Méditerranée orientale. Sa flotte est toujours prête. Préparée et armée en Cilicie, en Phénicie et à Chypre (Diodore XI.75.2 et 77.1), elle participe à la longue campagne victorieuse contre l'Égypte, entrée en révolte avec l'appui d'Athènes (464-454). À la fin des années 450, elle affronte à nouveau les trières de Kimôn dans les eaux chypriotes. Lors du siège de Kition, « Kimôn mourut et la famine survint. Les Athéniens se retirèrent donc. Au large de Salamine de Chypre, une bataille navale les opposa aux Phéniciens, aux Chypriotes et aux Ciliciens. On se battit en même temps à terre. Sortis victorieux de ces deux engagements, les Athéniens rentrèrent dans leur pays » (Thucydide I.112.4). Cet épisode montre d'une part combien il est difficile pour Athènes de s'imposer en Méditerranée orientale et d'autre part que la flotte achéménide reste menaçante. Ainsi, si vers 450-440 une offensive perse contre Xanthos est envisageable, c'est par la mer qu'elle serait à craindre, la Cilicie restant l'une des principales bases logistiques du Grand Roi d'où il lance ses expéditions de conquête et de reconquête³². De plus, l'existence même de la « Paix de Kallias » (449-448), interdisant aux navires perses de dépasser, à l'ouest, Phasélis, est douteuse. Au total, mettre en relation le « long mur » au nord de Xanthos avec une quelconque menace achéménide, venant du nord qui plus est, me semble une hypothèse bien fragile³³. En revanche, un contexte proprement régional, lycien, peut être recherché. Sur le « Pilier inscrit » de Xanthos (*TL* 44) est glorifié le dynaste Kheriga/Gergis qui « conquiert maintes acropoles »³⁴, parmi lesquelles, peut-être, Tlôs. On a récemment proposé de voir dans ce texte la trace d'un expansionnisme xanthien dans la moyenne vallée du Xanthe dans la seconde moitié du Ve siècle et d'une rivalité entre Xanthos et Tlôs. L'idée est d'autant plus séduisante qu'Arbinas a pu conquérir au début du IVe siècle la région de Xanthos, Telmessos et Pinara à partir de Tlôs qui aurait ainsi été le centre de son apanage légué par son père Kheriga/Gergis³⁵.

S'il est large (2,30 m en moyenne), le « long mur » n'était pas nécessairement haut. Seule une élévation minimale de 3 mètres peut être restituée sur la seule base du montant conservé d'une porte de 2,80 mètres. Les portes percées dans le mur étaient peut-être laissées ouvertes et il n'est pas sûr qu'elles fussent couvertes (aucun linteau n'est en place). De plus, pas un indice ne permet de restituer un parapet au sommet du mur. Enfin, l'ouvrage ne barre la vallée du Xanthe qu'entre la rive gauche du fleuve et les premières barrières rocheuses à l'est. Aucune trace de fortification n'a été repérée à l'ouest du Xanthe. Tous ces indices semblent attester que le « long mur » n'a pas revêtu une trop grande fonction défensive en cas d'invasion venant du nord de la vallée. On peut donc songer qu'il correspond à une sorte de limite de territoire. Mais de quel territoire peut-il s'agir ? Comme le précisent J. des Courtils et Th. Marksteiner, on ne peut raisonnablement songer au territoire de Xanthos qui devait s'étendre davantage au nord. Le « long mur » est assurément comparable à d'autres ouvrages militaires barrant, même partiellement, un col, un isthme ou un axe de communication³⁶. Mais l'étude de sa fonction doit également s'inscrire dans la problématique plus vaste de l'occupation du proche territoire xanthien. La description d'Aspendos en Pamphylie, donnée par Arrien (*Anabase* I.27.1-2), pourrait à cet égard être instructive :

(1) ὤκισταί δὲ τῆς Ἀσπένδου τὰ μὲν πολλὰ ἐπὶ ἄκρα ὄχυρᾷ καὶ παρ'αὐτὴν τὴν ἄκραν ὁ Εὐρυμέδων ποταμὸς ῥεῖ· ἦσαν δὲ αὐτοῖς καὶ περὶ τῆς ἄκρας ἐν τῷ χθαμαλῷ οὐκ ὀλίγαι οἰκῆσεις καὶ τεῖχος περιεβέβλητο αὐταῖς οὐ μέγα. (2) Τὸ μὲν δὴ τεῖχος εὐθύς, ὡς προσάγοντα Ἀλέξανδρον ἔγνωσαν, ἐκλείπουσιν ὅσοι ἐπώκουν καὶ τὰς οἰκίας ὅσας ἐν τῷ χθαμαλῷ ὤκισμένας οὐκ ἔδοκουν διαφυλάξαι ἂν δύνασθαι· αὐτοὶ δὲ ἐς τὴν ἄκραν ξυμφεύουσιν.

«(1) La plus grande partie d'Aspendos est construite sur une hauteur fortifiée, escarpée, et au pied de laquelle coule le fleuve Eurymédon. Les habitants avaient aussi bon nombre de maisons dans la plaine qui entourait la citadelle, avec, autour, un rempart peu élevé. (2) Ce rempart, dès qu'ils apprirent qu'Alexandre marchait contre eux, ceux qui habitaient les maisons bâties dans la plaine, et qu'ils jugeaient

ne pas pouvoir protéger, l'abandonnèrent et se réfugièrent sur la citadelle. Arrivant avec son armée, Alexandre entra à l'intérieur de l'enceinte déserte, et fit camper ses troupes dans les maisons abandonnées par les gens d'Aspendos »³⁷.

Ne pourrait-on rapprocher le « long mur » de Xanthos du rempart de faible hauteur qui protège les habitants installés dans la plaine d'Aspendos, de façon manifestement peu efficace face à une armée imposante ? La vallée au sud et au sud-est de Xanthos est périodiquement envahie de marais. C'est notamment le cas à la fin de l'époque archaïque :

« Il faut, en tout cas, admettre que la période des premiers aménagements urbains du royaume de Lycie, à Xanthos [VIIe-début VIe siècle] (...) s'est achevée dans des circonstances telles que les premiers occupants reconnus du site du sanctuaire de la plaine [le Létôn] furent confrontés au problème de l'élévation rapide du plancher alluvial : le fleuve moins abondant, barré à la mer par des cordons littoraux qu'il peinait à franchir, apportait ses eaux aux marais qui étaient le siège d'une vive activité biologique »³⁸.

Presque dans le même temps, à partir de la conquête achéménide, Xanthos connaît un important accroissement démographique avec l'installation de nombreux étrangers sur son territoire (Hérodote I.176) et un intense développement urbanistique³⁹. Il est dès lors possible d'envisager également l'établissement de nombreuses habitations dans la plaine cultivable environnante, surtout au nord et à l'est de la ville (*astu*), qui pouvaient appartenir à celle-ci composant, en cela, une sorte de vaste faubourg (*proasteion*) rural. Comme à Aspendos, on a ainsi pu vouloir quelque peu protéger ces habitations – parmi lesquelles probablement des exploitations agricoles – en érigeant un « long mur »⁴⁰.

Seules des prospections systématiques sur l'ensemble du territoire xanthien permettront non seulement de délimiter celui-ci, par la découverte – assurément heureuse – de bornes-frontières par exemple, mais encore d'en saisir les composantes physiques et humaines, matérielles, politiques et socio-

économiques, sans doute variables et remises dans leur contexte chronologique.

OLIVIER CASABONNE
Centre d'études syro-anatoliennes
(Institut catholique de Paris)
Réseau international d'études et
de recherches achéménides
(GDR 2538, CNRS)

Carte de la région de Xanthos
(d'après Courtils-Marksteiner, *loc. cit.* [note 28], p. 90, fig. 1)

Vues de la campagne xanthienne

(avec l'aimable autorisation de Jacques des Courtils)

En haut : la plaine au sud de la cité ; au centre de la photographie, un méandre du Xanthe.

En bas : plaines, collines et montagnes composent la *chôra* xanthienne.

NOTES

* Je tiens à remercier chaleureusement Craig Melchert, Jacques des Courtils, Éric Raimond et Alexis Porcher pour leurs conseils et leur aide.

¹ La trilingue a été publiée dans METZGER, H. *et alii*, *La stèle trilingue du Létôon (Fouilles de Xanthos VI)*, IFÉA-Librairie C. Klincksieck, Paris, 1979 ; voir plus récemment BRIANT, P., « Cités et satrapies dans l'empire achéménide : Xanthos et Pixôdaros », *CRAI* (1998), pp. 305-347 ; également les traductions des textes grec, araméen et lycien de P. BRIANT, A. LEMAIRE et C. MELCHERT sur le site internet www.achemenet.com. Abréviations utilisées ici : G. = texte grec ; L. = texte lycien ; A. = texte araméen.

² LAROCHE, E., « L'inscription lycienne » dans METZGER *et alii*, *op. cit.* (note 1), pp. 50-127, spéc. pp. 66-67 pour le terme *teteri*.

³ *Ibidem*, p. 103. Sur la racine indo-européenne **ara-* (> hittito-louvite *arawa* > lycien *arus*, « ami, camarade, pair, collègue », d'où par extension « libre, noble »), voir BENVÉNISTE, É., *Hittite et indo-européen*, Librairie Adrien Maisonneuve, Paris, 1962, pp. 108-110.

⁴ ADIEGO, I.J., « Licio *epewētl ʾmēi* », *Aula Orientalis* 11/1 (1993), pp. 139-145, spéc. pp. 143-144.

⁵ *Loc. cit.* (note 2), p. 63.

⁶ HAHN, I., « Periöken und Periökenbesitz in Lykien », *Klio* 63 (1981), pp. 51-61.

⁷ Sur les périèques lacédémoniens et crétois, voir la synthèse (avec bibliographie) dans BRIANT, P., LÉVÊQUE, P. *et alii*, *Le monde grec aux temps classiques I, Le Ve siècle*, Nouvelles Clio, PUF, Paris, 1995, pp. 192-194 (Crète) et pp. 242-243 (Sparte).

⁸ Au termes génériques A. *b'ly* et G. *polis* correspondent, en fonction des passages, les catégories spécifiques, associées, des Xanthiens/*arus/teteri* et des périèques/*epewētl ʾmēi*.

⁹ BASLEZ, M.-F., *L'étranger dans la Grèce antique*, Les Belles Lettres, Paris, 1994, p. 83.

¹⁰ WÖRLLE, M., « Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens, II. Ptolemaios II. und Telmessos », *Chiron* 8 (1978), pp. 201-246, spéc. pp. 237-243 (identité des périèques, avec références aux autres inscriptions lyciennes).

¹¹ PAPAZOGLU, F., *Laoi et paroikoi. Recherches sur la structure de la société hellénistique*, Études d'histoire ancienne I, Beograd, 1997, p. 212. Même idée dans WÖRLLE, M., « Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens IV. Drei griechische Inschriften aus Lykien », *Chiron* 21 (1991), pp. 203-234, spéc. p. 231.

¹² CASEVITZ, M., « Mon *astu*, sa *polis* : les exemples d'Hérodote », *Ktèma* 8 (1983 [1986]), pp. 75-83, spéc. p. 79.

¹³ RUZÉ, F., « Les tribus et la décision politique dans les cités grecques archaïques et classiques », *Ktèma* 8 (1983 [1986]), pp. 299-305, spéc. p. 305 (résumé de cette étude dans Cl. Nicolet [éd.], *Du pouvoir dans l'Antiquité : mots et réalités*, Hautes études du monde gréco-romain 16, Librairie Droz, Genève, 1990, pp. 69-72).

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ VÉRILHAC, A.M., DAGRON, G., « Une nouvelle inscription du temple de Zeus à Diocésarée-Uzuncaburç (Cilicie) », *RÉA* 76 (1974), pp. 237-242, spéc. p. 240.

¹⁶ BRIANT, P., *État et pasteurs au Moyen-Orient ancien*, Cambridge University Press-Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Cambridge-Paris, 1982.

¹⁷ RUZÉ, *loc. cit.* (note 13).

¹⁸ *Ibidem*, à propos d'un décret de Mylasa.

¹⁹ P. DEBORD (*L'Asie Mineure au IV^e siècle [412-323 a.C.]. Pouvoirs et jeux politiques*, Ausonius-Études 3, Bordeaux, 1999,], pp. 67-68), tout en pensant que la décision des Xanthiens n'est « pas un fait anodin mais bien un acte politique significatif quel qu'en ait été l'initiateur (la cité, une faction, l'administration concernée en sous-main) », n'accorde que peu d'importance à la présence de ces formules.

²⁰ METZGER, H., « Observations sur la communication de P. Briant », dans BRIANT, *loc. cit.* (note 1), p. 341.

²¹ TL 45 : texte grec d'après P. BRIANT (www.achemenet.com/pdf/grecs/pixofisc.pdf) : Ἔδωκεν Πιξώδαρος Ἐκατόμ[νου Ξα]νθίοις, Τλωίτοις, Πιναρέοι[ς], Κανδαυδέοις ; d'après P. DEBORD (*op. cit.* [note 19] p. 405, note 44 : Ἔδωκεν Πιξώδαρωι Ἐκ[α]τό[μ]νου Ξα]ν[θ]ί[ο]ι[ς], Τλωίτοις, Πιναρέοι[ς], Κανδαυδέοι[ς]. L'inscription semble faire référence à une mesure fiscale.

²² BRIANT, *loc. cit.* (note 1), p. 331 et p. 335.

²³ CASABONNE, O., « Kiršu : une capitale cilicienne (6e-4e s. Av. J.-C.) », dans M. Mazoyer (éd.), *Ville et pouvoir : origines et développements*, Actes du Colloque international de Paris (décembre 2000), *Kubaba*, L'Harmattan, Paris, 2001 (2002), pp. 101-114 ; *La Cilicie à l'époque achéménide*, Persika, Collège de France, Thotm-éditions, Paris (sous presse), Chapitre II.1.

²⁴ BRIANT, *op. cit.* (note 16), p. 74 (à propos des montagnards du Zagros).

²⁵ COURTILS, J. des, MARKSTEINER, Th., YENER-MARKSTEINER, B., « Un nouveau site lycien près de Xanthos », *Anatolia Antiqua* 8 (2000), pp. 143-158, spéc. pp. 156-157

²⁶ BEAN, G.E., *Lycian Turkey*, London, 1978, p. 50 ; KEEN, A.G., *Dynastic Lycia. A Political History of the Lycians and their Relations with Foreign Powers c. 545-343 B.C.*, Leyde, 1998, p. 75 et note 26 : G. TREUBER (*Geschichte der Lykier*, Stuttgart, 1887, p. 93) suggérait que les familles étaient dans une colonie de Xanthos, peut-être en Lycie orientale.

²⁷ COURTILS, J. des, MARKSTEINER, Th., « Un établissement fortifié dans le voisinage de Xanthos », *Anatolia Antiqua* 5 (1997), pp. 87-100.

²⁸ COURTILS, J. des, MARKSTEINER, Th., « "Long mur" au Nord de Xanthos », *Anatolia Antiqua* 7 (1999), pp. 89-104, spéc. p. 102.

²⁹ BRIANT, P., *Histoire de l'empire perse de Cyrus à Alexandre*, Fayard, Paris, 1996, p. 600.

³⁰ Cf. DESCAT, R., « Colophon et la Paix d'Épilycos », dans H. Malay (éd.), *Erol Atalay Memorial, Arkeoloji Dergisi* 1 (1991), pp. 34-40.

³¹ On dispose d'un document lycien où il est fait mention de Mélèsandros. Il s'agit du « Pilier inscrit » (TL 44) de Xanthos dont le texte lycien reste encore très incomplètement compris. Mélèsandros (*Milasantra*) est défait par un certain Trbbēnimi que P. DEBORD (*op. cit.* [note 19], p. 311) attache, sans aucun argument, à la Lycie orientale en précisant qu'« il n'y a pas de preuve qu'à ce moment [expédition de Mélèsandros] la part occidentale [de la Lycie, donc, Xanthos] ait été détachée de la ligue de Délos ». Un Trbbēnimi est également connu par un monnayage émis, entre autres, à Limyra dans les années 370. Contrairement à ce que pense P. Debord (*ibidem*, p. 311 et pp. 354-355), rien ne permet de l'identifier à celui qui tue Mélèsandros. Il peut s'agir d'un descendant (BRIANT, *op. cit.* [note 29], p. 600) ou tout simplement d'un homonyme sans lien de parenté.

³² Il convient de rappeler ici que c'est dans le troisième quart du Ve siècle que les cités de Cilicie (et de Pamphylie) commencent à frapper monnaie, probablement avec l'autorisation du Grand Roi (voire à sa demande). J'ai précédemment mis en relation la frappe monétaire de certaines provinces occidentales de l'empire perse avec la *préparation permanente à la guerre* et en particulier avec la construction navale : CASABONNE, O., « Conquête

perse et phénomène monétaire : l'exemple cilicien », dans O. Casabonne (éd.), *Mécanismes et innovations monétaires dans l'Anatolie achéménide, Numismatique et histoire*, Actes de la Table Ronde internationale d'Istanbul (mai 1997), Varia Anatolica XII, IFÉA-De Boccard, Istanbul-Paris, 2000, pp. 21-91, spéc. pp. 57-65 ; voir également mon livre sous presse *La Cilicie à l'époque achéménide*, *op. cit.* (note 23), Chapitre IV.1. Les monnaies ne serviraient donc pas seulement à la paie des mercenaires comme on l'avance généralement. Dans le même sens que mon hypothèse : LE RIDER, G., *La naissance de la monnaie. Pratiques monétaires dans l'Orient ancien*, PUF, Paris, 2001, p. 225 (à propos des monnayages ciliciens de Tiribaze, Pharnabaze et Tarkumuwa) et p. 232 : « je me demande si le monnayage florissant des Éphésiens au IV^e siècle a répondu uniquement aux besoins personnels de la cité ; il me semble plausible que ce soit à la requête du Grand Roi, et avec des avantages financiers, que les Éphésiens ont multiplié leurs émissions ».

³³ Sur les affrontements gréco-perses en Méditerranée orientale (dont la bataille de l'Eurymédon et ses conséquences), le problème de l'existence de la « Paix de Kallias » et la position de la Lycie, et plus particulièrement de Xanthos, dans le contexte géopolitique de l'époque (478-430), voir surtout BRIANT, *op. cit.* (note 29), pp. 572-578 (spéc. pp. 575-576 pour la Lycie) et pp. 596-600 (spéc. p. 600 pour Xanthos). Du même auteur : « La guerre et la paix », dans Briant-Lévêque *et alii*, *op. cit.* (note 7), pp. 15-132, spéc. pp. 47-79.

³⁴ Extrait de l'épigramme grecque.

³⁵ RAIMOND, É., « Tlôs, un centre de pouvoir politique et religieux de l'âge du Bronze au IV^e siècle a.C. », *Anatolia Antiqua* 10 (2002) (sous presse). Sur le « Pilier inscrit », Kheriga/Gergis et Arbinas, voir DEBORD, *op. cit.* (note 19), pp. 311-314 ; également BRIANT, P., *op. cit.* (note 29), p. 600 et, plus récemment, *Bulletin d'histoire achéménide II*, Persika 1, Collège de France, Thotm-éditions, Paris, 2001, p. 91 (références).

³⁶ COURTILS-MARKSTEINER, *op. cit.* (note 28), p. 101.

³⁷ Trad. P. Savinel, *Arrien. Histoire d'Alexandre. L'Anabase d'Alexandre le Grand*, collection Arguments, Les éditions de Minuit, Paris, 1984.

³⁸ BOUSQUET, B., PÉCHOUX, P.-Y., « La plaine du Xanthe (Turquie) : contraintes physiques et aménagements », *Actes du 106^e Congrès international des sociétés savantes, Section de géographie, Études géographiques sur les Pyrénées*, Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Éducation nationale, Paris, 1984, pp. 33-44, spéc. p. 38. Les Xanthiens ont pu développer l'élevage de buffles dans cette vaste zone marécageuse : CASABONNE, O., « Buffles et zébus au Proche-Orient ancien », dans R. Lebrun (éd.), *Hethitica* 16 (2002), *Mélanges Neu* (sous presse).

³⁹ Cf. KEEN, *op. cit.* (note 26), pp. 75-76 (« the repopulation of Xanthos »).

⁴⁰ Les faubourgs peuvent être fortifiés (Thucydide V.2.4 : Skionè). En Thucydide III.102.2 et IV.130.1, il semble exister un lien entre faubourg et campagne. Cependant, on distingue généralement dans les cités grecques les habitants du faubourg (οἱ τὸ προάστιον οἰκοῦντες) des paysans (οἱ γεωργοί) : LONIS, R., « *Astu et Polis*. Remarques sur le vocabulaire de la ville et de l'État dans les inscriptions attiques du Ve au milieu du II^e s. av. J.-C. », *Ktèma* 8 (1983 [1986]), pp. 95-109, spéc. p. 98. Peut-être, à Xanthos (et à Aspèndos), cette distinction n'existait pas pour les habitants de la campagne environnant la ville. Le domaine dont il est question dans la trilingue de Xanthos (cf. *supra*, passage 2) est probablement une exploitation agricole. Rien ne prouve qu'il se trouvait plus précisément entre Xanthos et le Létôn comme le suggère H. METZGER (*loc. cit.* [note 20], p. 340). Il est qualifié en

lycien de *taraha*, adjectif de relation dérivé de *teteri* (LAROCHE, *loc. cit.* [note 2], pp. 80-81).